

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 2 février 2010, à 17 h 02, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président

M. Richard Côté, conseiller  
M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin, conseillère, présidente  
M. Sylvain Légaré, conseiller  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, conseillère

Est également présent: M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette  
M. Simon Brouard, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Lemieux, conseillère

À 17 h 02, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

**CA-2010-0018**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 février 2010, en retirant le sommaire décisionnel suivant :

- AP2010-029 intitulé : « *Adjudication de contrats en vue de la fourniture et de la livraison de fleurs annuelles et de paniers suspendus, pour l'année 2010 (VQ-42109)* ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0019**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 janvier 2010**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 janvier 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0020**

**Ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 386 682 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2010-002 (Ra-1516)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 386 682 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0021**

**Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'exploitation de l'incinérateur et de la station des boues (VQ-40202) - AP2009-757 (CT-2188685) — (Ra-1516)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser le paiement d'une dépense supplémentaire de 519 225 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à *Tiru S.A.*, en vertu de la résolution CA-2008-0481, adoptée le 21 octobre 2008, dans le cadre de

l'exploitation de l'incinérateur et de la station des boues, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0022**

**Adjudication d'un contrat pour le transport de véhicules (VQ-42264) - AP2010-018 (CT-AP2010-018) — (Ra-1516)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adjuger, à *Groupe Transteck inc.*, le contrat pour le transport des véhicules, d'une durée de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42264 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 4 janvier 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0023**

**Prise d'acte du rapport du trésorier, déterminant les émissions d'obligations relatives aux cotisations d'équilibre dues aux anciens régimes de retraite de la Ville, pour l'année 2010 - FN2009-081 (Ra-1515)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier, déterminant les émissions d'obligations relatives aux cotisations d'équilibre dues aux anciens régimes de retraite de la Ville, pour l'année 2010, découlant des évaluations actuarielles du 31 décembre 2004.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0024

**Autorisation de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)* - IN2009-022 (Ra-1516)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la direction du Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du *Programme pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)*, pour des projets de réhabilitation ou de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées, de responsabilité d'agglomération. Les projets soumis sont recommandés comme prioritaires dans le *Plan d'intervention* approuvé par le conseil d'agglomération, à l'exception des conduites exemptées d'un tel plan. De plus, les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le *Guide révisé sur le Programme de renouvellement des conduites* et dans *L'ajustement des règles décisionnelles pour recommander l'aide financière dans le cadre du PRECO*;
- 2° d'autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées*;
- 3° que l'agglomération de la Ville de Québec verse sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0025

**Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 510 - GI2009-154 (Ra-1516)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets en matière de rénovation, de réfection et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence

d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CA-2010-0026**

**Appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-154 (Ra-1516)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q 510. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2010-0027**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 511 - GI2009-153 (Ra-1516)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 683 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2010-0028

**Appropriation d'un montant de 168 300 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-153 (Ra-1516)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approprier un montant de 168 300 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 511. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0029

**Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 512 - GI2009-164 (Ra-1516)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'acquisition de certains immeubles à des fins municipales de même que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 469 000 \$ pour les travaux, l'acquisition d'immeubles et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2010-0030

**Appropriation d'un montant de 46 900 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-164 (Ra-1516)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 46 900 \$ au fonds général de

l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 512. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2010-0031**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets de nature mixte en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 513 - GI2009-155 (Ra-1516)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets de nature mixte en matière de rénovation, de réfection et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 285 000 \$ pour les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CA-2010-0032**

***Appropriation d'un montant de 28 500 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-155 (Ra-1516)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 28 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 513. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0033

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 514 - GI2009-151 (Ra-1516)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de nature mixte de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 3 374 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2010-0034

***Appropriation d'un montant de 337 400 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-151 (Ra-1516)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 337 400 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 514. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0035

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 515 - GI2009-165 (Ra-1516)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction sur des bâtiments et des équipements relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération ainsi que l'octroi de contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 222 000 \$ pour les travaux et les

services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CA-2010-0036**

**Appropriation d'un montant de 22 200 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2009-165 (Ra-1516)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 22 200 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 515. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2010-0037**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de réfection d'infrastructures de rue inscrits au programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 521 - IN2009-055 (Ra-1516)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant les travaux de réfection d'infrastructures de rue requis pour la réalisation de certains projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 de même que l'acquisition, à des fins municipales, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'immeubles ou de servitudes nécessaires à l'exécution des travaux projetés sur l'avenue Chauveau et le boulevard Lebourgneuf.

Ce règlement prévoit une dépense de 970 000 \$ pour les travaux de même que l'acquisition d'immeubles ou de servitudes ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**Appropriation d'un montant de 97 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2009-055 (Ra-1516)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approprier un montant de 97 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 521. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 524 - EN2010-001 (Ra-1516)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de finaliser le programme d'acquisition de terrains pour le parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2010 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 526 - DE2009-151 (Ra-1515)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 2 000 000 \$ pour le versement, pour les années 2010 et suivantes, de subventions en vertu du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec*, R.R.V.Q. chapitre P-10.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant dont 1 000 000 \$

sont remboursés par la Société d'habitation du Québec en application d'une entente conclue avec cette dernière concernant l'administration du programme Rénovation Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CA-2010-0041**

**Appropriation d'un montant de 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération - DE2009-151 (Ra-1515)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approprier un montant de 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 526. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2010-0042**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 527 - TI2010-001 (Ra-1516)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition du matériel et des logiciels ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication relativement à certains services municipaux d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 425 000 \$ pour l'acquisition du matériel et des logiciels, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt de 643 650 \$ remboursable sur une période de trois ans ainsi que l'affectation à la dépense d'une somme de 2 781 350 \$ puisée au budget d'opération de l'agglomération de l'année financière 2010.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2010-0043

**Appropriation d'un montant de 342 500 \$ au fonds général de l'agglomération - TI2010-001 (Ra-1516)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 342 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 527. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0044

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 528 - TI2010-002 (Ra-1516)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition du matériel et des logiciels ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication dans certains domaines relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 17 399 848 \$ pour l'acquisition du matériel et des logiciels, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2010-0045

**Appropriation d'un montant de 1 739 984 \$ au fonds général de l'agglomération - TI2010-002 (Ra-1516)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 1 739 984 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 528. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2010-0046

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de cloisonnement et de ventilation aux bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 520 - TP2009-054 (Ra-1514)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de cloisonnement et de ventilation aux bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 520.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0047

***Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 529 - IN2009-052 (Ra-1513)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 529.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0048

***Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 530 - IN2009-053 (Ra-1513)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 530.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens**

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

**CA-2010-0049**

### **Clôture de la séance**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 14.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin  
Présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/mc